



© Mathieu Faluomi

APPEL À CANDIDATURES 2021/2022

Programme de formation d'Artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS)

Avec le soutien du Ministère de la culture, les cinq grandes Écoles nationales supérieures d'art de Paris, membres composantes ou partenaires de PSL, que sont le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD), Les Beaux-Arts de Paris et La Fémis se sont associées depuis septembre 2016 pour développer la formation post-diplôme d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS) dans le cadre d'une résidence.

Pour l'année scolaire 2021/2022, sous réserve de financement, ce dispositif est proposé aux étudiant-es du Conservatoire de Paris, musicien-nes (toutes disciplines confondues), ingénieur-es du son, danseurs et danseuses interprètes, notateurs et notatrices chorégraphiques, ayant obtenu leur diplôme de 2^e cycle supérieur en 2019, 2020 et 2021.

Ce programme, réalisé en partenariat avec des villes d'Ile-de-France et les inspections de l'Éducation nationale de circonscription, constitue une formation diplômante d'un an de niveau post-master.

AIMS a pour objectif de former des jeunes créateurs et créatrices à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leurs projets personnels.

Chaque résident-e sélectionné-e bénéficie d'une bourse de résidence d'un montant de 12000 euros (une à deux bourses pour l'année).





© Mathieu Faluomi



DÉTAIL DU PROGRAMME

Chaque artiste sélectionné-e mettra en œuvre un projet créatif et artistique avec une classe d'une école ou d'un collège d'Ile-de-France, en accord avec un-e enseignant-e référent-e pendant toute l'année scolaire 2021/2022.

Il-elle disposera d'un espace de travail lui permettant de développer parallèlement ses propres projets créatifs, tout en favorisant les échanges et les liens avec les enseignant-es et les élèves.

Il-elle consacrera 20h par semaine de présence à l'école, réparties entre les ateliers avec les enfants et sa résidence d'artiste.

Il-elle devra concevoir et réaliser une présentation publique du projet artistique conduit tout au long de l'année avec les élèves.

Il-elle rédigera un mémoire de recherche sur la pratique artistique en milieu scolaire et la notion de transmission, qui sera soutenu devant un jury à la rentrée 2022.

Une formation commune sera organisée pour tous les résident-es des 5 écoles partenaires dès le mois de septembre 2021, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et de se familiariser avec les outils nécessaires à l'intervention en milieu scolaire.

Le ou la résident-e bénéficiera du soutien d'un enseignant-tuteur qui l'accompagnera tout au long de l'année scolaire.

L'inscription au Conservatoire est requise pour suivre cette formation.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidat-es seront sélectionné-es par un jury constitué de représentant-es du Conservatoire de Paris ainsi que de partenaires et de personnalités extérieures.

Le dossier de sélection comprendra :

- un CV ;
- un dossier artistique décrivant les activités artistiques, en particulier les expériences en milieu scolaire, périscolaire ou socioéducatif ;
- une note d'intention d'un projet créatif et artistique avec une classe ;
- une lettre de motivation.

CALENDRIER

La résidence avec la classe débutera en octobre 2021 et s'achèvera en juin 2022 par la présentation publique.

Soutenance du mémoire à la rentrée 2022.

Dossier de candidature à retourner par mail au plus tard le 30 juin 2021 à l'attention de Sabine Alexandre.

Les candidat-es sélectionné-es seront invité-es à se présenter à un entretien avec le jury qui se déroulera le 6 juillet 2021 à partir de 16h.

CONTACTS

Sabine Alexandre
bureau 341
01 40 40 46 80 / salexandre@cnsmdp.fr